

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTÈRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DU
DEVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES**



**PROJET DE RELEVEMENT D'URGENCE ET DE RESILIENCE A
SAINT-LOUIS (SERRP)**

**Termes de référence pour la revue à mi-parcours
du SERRP**

Janvier 2022

1. Présentation du projet

Inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2000, Saint-Louis est l'une des villes sénégalaises les plus exposées aux aléas climatiques, avec l'avancée de la mer qui ne cesse de réduire drastiquement la Langue de Barbarie. Au cours de ces dernières années, l'érosion côtière s'est accélérée au niveau de cette zone qui est une flèche sableuse située entre l'Océan Atlantique et le Fleuve Sénégal.

En août 2017 et février 2018, d'importantes ondes de tempête qui avait causé entre autres dommages considérables, la réinstallation de 259 familles, soit environ 2600 personnes, dans des conditions très précaires, au niveau de divers sites, dont ceux de Khar Yalla situé à 6 km à l'Est de Saint-Louis et du Camp Gazeille (ancienne maison de la femme sise à Goxu Mbathie).

En sus des familles ayant déjà perdu leur logement, d'autres habitant ont été identifiés sur une zone à haut risque située le long de la côte sur une bande d'environ 20 mètres de large sur 3,6 km. Selon les données du Plans d'Actions et de Réinstallation (PAR) des populations et des activités situées sur la bande des 20 mètres de la Langue de Barbarie, la population y vivant est estimée à 538 concessions, soit 1 342 ménages, soit un total de 15 086 personnes. Les 1 342 ménages comprennent 315 ménages déjà déplacés sur le site de relogement de Djougop et 1 027 ménages résidant encore sur la Langue de Barbarie.

Ces hauts niveaux de vulnérabilité exigent une intervention immédiate en vue de protéger la population des effets des fréquentes et violentes tempêtes et de les réinstaller dans une zone sécurisée. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'étude Egis/BM 2013 qui a recommandé le recul stratégique progressif de la population exposée de la côte vers l'intérieur de la Langue de Barbarie.

Pour lutter contre ces phénomènes intempestifs et récurrents, le Gouvernement du Sénégal avait, entre autres initiatives et avec le concours technique et financier de la Banque mondiale, lancé le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP), entré en vigueur le 21 septembre 2018, pour une durée de 5 ans.

D'un coût initial de 35 millions de dollars, soit 18,6 milliards de FCFA, le SERRP s'inscrit dans le sillage du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) dont les conventions de financement signés avec la Banque mondiale sont arrivées à terme le 31 mai 2020.

Le projet a par la suite bénéficié d'un financement additionnel de cinquante millions (50 000 000) de dollars américains a été négocié avec la Banque mondiale afin d'une part, de combler le gap de financement enregistré lors de la préparation (15 millions de dollars) et d'autre part, de renforcer certaines composantes pour permettre une meilleure atteinte des résultats attendus de l'exécution dudit projet. Ce financement additionnel est entré en vigueur le 16 décembre 2020. La date de clôture du projet a également été étendue au 30 juin 2025.

1.1 Objectif du Projet

L'Objectif de Développement du SERRP (ODP) est de réduire la vulnérabilité aux risques côtiers des populations établies sur la Langue de Barbarie et de renforcer la planification de la résilience urbaine et côtière de Saint-Louis.

Le SERRP vise à améliorer les conditions de vie de 1342 ménages répartis en 538 concessions, soit au total 15 081 personnes (dont 3273 ayant déjà perdu leur maisons et 11 808 installées sur la bande des 20 m et considérées comme très exposées à l'érosion côtière), à travers leur réinstallation sur un site aménagé et dans des logements appropriés. Le projet prévoit, à termes de réaliser près de 530 logements et entend restaurer les moyens de subsistance des populations déplacées. Par ailleurs, le projet envisage de renforcer la planification de la résilience urbaine et côtière à travers (i) la requalification de la bande des 20 m qui sera libérée sur la Langue de Barbarie, (ii) la réalisation d'études techniques et de documents de planification pour la gestion des risques urbains et côtiers, ainsi que (iii) le renforcement des capacités des acteurs.

1.2 Composantes

Pour l'atteinte de son objectif de développement, le SERRP est articulé autour de cinq (5) composantes :

- Composante 1 - Réponse aux besoins immédiats des populations touchées par la catastrophe
- Composante 2 - Relogement planifié des populations vivant dans la zone à haut risque sur la Langue de Barbarie
- Composante 3 - Renforcement de la planification de la résilience urbaine et côtière
- Composante 4 : Composante pour la réponse d'urgence
- Composante 5 : Gestion, suivi et évaluation du projet

1.3 Modalités institutionnelles et de mise en œuvre

Les domaines d'intervention et les activités du SERRP concernent un éventail de parties prenantes multisectorielles nationales et locales. En effet, l'exécution du Projet implique (i) plusieurs communes (Saint-Louis, Gandon, Ndiébène-Gandiol), (ii) des ministères, notamment ceux chargés des Finances, de l'Urbanisme, de l'Environnement, de l'Intérieur, de l'Hydraulique, de la Décentralisation, de l'Energie, des Pêches, etc., (iii) des structures déconcentrées (Gouvernance, Préfecture, services techniques régionaux de Saint-Louis, etc.), (iv) des Agences comme l'ADM, Agence régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis, l'Agence de Développement communal (ADC), (v) l'Université Gaston Berger (UGB), etc.

2. Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

A mi-chemin de l'exécution du projet, il a été retenu de réaliser une évaluation à mi-parcours dans le but d'améliorer la mise en œuvre et les performances du projet sur la période restante. Cette évaluation permettra de :

- faire une revue détaillée des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de développement et des résultats attendus (confère le cadre de résultats du projet en annexe 2);
- analyser les contraintes de mise en œuvre du projet, et de façon spécifique, y compris l'impact de la maladie à coronavirus sur la mise en œuvre du projet ;
- proposer des recommandations et d'éventuelles mesures correctrices à traduire en plan d'actions, pour favoriser une meilleure exécution des activités restantes et garantir une bonne performance à la clôture du projet.

3. Tâches du consultant

L'évaluation à mi-parcours appréciera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L'évaluation à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité. Pour ce faire, le Consultant individuel retenu aura pour tâches, en rapport avec les acteurs de mise en œuvre du Projet :

- (i) d'examiner la pertinence des objectifs du projet ;
- (ii) d'évaluer la stratégie de mise en œuvre du projet au plan institutionnel et technique ;
- (iii) d'évaluer le niveau de progrès des activités du projet (aspects techniques, facilitation sociale et engagement citoyen, aspects environnementaux et sociaux, passation des marchés, gestion financière, suivi-évaluation, communication) depuis sa mise en vigueur ;
- (iv) d'évaluer le niveau d'atteinte des cibles du cadre de résultats et éventuellement proposer, si et seulement si nécessaire, la révision des indicateurs, de leurs cibles, ainsi que de leurs année de réalisation;
- (v) de mener des investigations complémentaires à travers des consultations et d'enquêtes ou d'entretiens de terrain auprès :
 - a. des partenaires d'exécution du projet pour évaluer leur niveau d'implication et recueillir leurs préoccupations, suggestions et recommandation;
 - b. des populations bénéficiaires du projet (celles relogées provisoirement sur le site de Djougop, celles encore dans les familles d'accueil, ainsi que celles sur la Langue de Barbarie à reloger) (y compris les femmes, les jeunes et les populations vulnérables), en vue de la prise en compte de leurs opinions ou propositions, ainsi que de leur appréciation sur la pertinence du projet, son niveau d'exécution et ses résultats à atteindre ;

- (vi) d'identifier toutes les contraintes et difficultés ayant/pouvant favorisé(er) ou entravé(er) la mise en œuvre des activités du projet. De façon spécifique, évaluer l'impact de la maladie à coronavirus sur la mise en œuvre du projet ;
- (vii) d'évaluer de façon exhaustive les impacts et perspectives d'impact du projet ;
- (viii) d'apprécier la pertinence des moyens de communication mobilisés pour la visibilité du projet ;
- (ix) de faire une réévaluation des risques identifiés dans le document d'évaluation du projet (PAD) et identifier éventuellement de nouveaux risques pouvant entraver l'atteinte des objectifs du projet et proposer des mesures de mitigation pour y faire face ;
- (x) de proposer, à travers un plan d'actions, des recommandations et des mesures correctives éventuelles à entreprendre pour améliorer la performance du projet.

4. Approche méthodologique

L'évaluation à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. Le consultant chargé de l'évaluation examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (PADs, Accords légaux, Cadre de gestion environnemental et social, Cadre de Politique de Réinstallation, etc.).

Le consultant doit suivre une approche collaborative et inclusive afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des partenaires de mise en œuvre, des populations bénéficiaires, et autres parties prenantes principales à l'évaluation du projet.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'évaluation à mi-parcours avec succès. Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet et basées à Saint-Louis. Il s'agit, entre autres, des structures partenaires d'exécution du projet (ARD, Communes de Saint-Louis et Gandon), des autorités administratives de Saint-Louis (Gouverneur et Préfet), les structures membres du *Comité ad hoc*, des Comités de Pilotage et Technique et du Groupe Technique Opérationnel, les structures locales de gouvernance (chefs de quartier/village, organisations socio-professionnelles groupements de femmes et de jeunes, etc.).

Le rapport final d'évaluation à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'évaluation, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'évaluation.

En outre, le Consultant est tenu d'adopter le plan de rédaction en annexe 1. Toute proposition de modification doit être validée par l'ADM.

5. Durée de la mission et livrables attendus

La durée de la mission est évaluée à deux (2) mois intégrant les délais de validation, pour une durée de prestation évaluée à quarante-quatre (44) hommes/jours. Le rapport provisoire devra impérativement être déposé au plus tard le 31 mars 2022.

Le Consultant fournira à l'ADM :

- une (01) semaine après le début de sa mission : un rapport d'orientation méthodologique présentant l'ensemble de la démarche proposée ainsi que les échéances précises ;
- sept (7) semaine après le début de la mission: dépôt du rapport provisoire de la revue intégrant les rencontres et entretiens effectués. Le Consultant devra participer à la mission de revue à mi-parcours de la Banque mondiale à Saint-Louis, lors de laquelle il présentera le contenu détaillé du rapport sur Powerpoint aux acteurs du projet et recueillir les commentaires et contributions ;
- une (01) semaine après validation, le Consultant devra déposer le rapport final de revue à mi-parcours intégrant un résumé en français et anglais, ainsi qu'une présentation Powerpoint de la revue. Le Consultant fera une présentation des résultats de la revue lors de la mission de revue à mi-parcours de la Banque mondiale prévue dans le courant du mois d'avril 2022.

6. Profil du Consultant

La mission sera conduite par un consultant individuel disposant d'une solide expérience en évaluation de projets et programmes, financés par la Banque mondiale. Les conditions minimales de qualification sont les suivantes :

- avoir un diplôme de niveau Bac+5 en sciences sociales (droit, économie, ...), ingénierie ou équivalent ;
- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 08 ans en évaluation de projets et programmes ;
- avoir réalisé au moins trois (05) missions d'évaluation (situation de référence, évaluation d'impacts, évaluation à mi-parcours et/ou évaluation finale) de projets et programmes, dont au moins deux (2) financés par la Banque mondiale ;
- avoir une bonne connaissance en matière de suivi/évaluation de projets et programmes financés par les bailleurs de fonds (en particulier la Banque mondiale) ;
- avoir une connaissance de la zone d'intervention du projet, et particulièrement de la Langue de Barbarie.

ANNEXE I : Sommaire du rapport de revue à mi-parcours

RESUME

SUMMARY

1. INTRODUCTION
2. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

PARTIE I

3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET (CONCEPTION/PLANIFICATION DU PROJET)
4. ETAT D'AVANCEMENT ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
 - 4.1. **C.1 Relogement provisoire**
 - 4.1.1. Gestion du relogement provisoire (éligibilité des cibles, travaux d'aménagement, installation et accompagnement des sinistrés, gestion, entretien et maintenance du site,
 - 4.1.2. Gestion des futures situations d'urgence
 - 4.2. **C.2 Relogement définitif**
 - 4.2.1. Approche du relogement définitif (pourquoi la bande des 20m, populations à déplacer, éligibilité, calendrier de déplacement)
 - 4.2.2. Travaux d'aménagement du site de relogement définitif et construction des logements et équipements sociaux
 - 4.3. **Sauvegardes environnementales**
 - 4.3.1. SE relogement provisoire
 - 4.3.2. SE relogement définitif
 - 4.4. **Sauvegardes sociales (PAR, MGP, MGP/VBG)**
 - 4.4.1. SS relogement provisoire
 - 4.4.2. SS relogement définitif
 - 4.4.3. Plan de restauration des moyens de subsistance
 - 4.5. **Stratégie d'engagement citoyen et d'accompagnement social (facilitation, communication sociale, PIC et PROSE),**
 - 4.6. **C.3 Renforcement de la planification de la résilience urbaine et côtière**
 - 4.6.1. Requalification de la zone libérée (bande des 20m)
 - 4.6.2. Conception de la solution durable de protection côtière de Saint-Louis (y compris étude institutionnelle)
 - 4.6.3. Développement d'un système d'alerte précoce
 - 4.6.4. Planification urbaine et résiliente (PUD, Plan de résilience)
 - 4.6.5. Développement de l'intercommunalité
 - 4.6.6. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques
 - 4.7. **C.4 CERC**
 - 4.8. **C.5 Gestion du projet**
 - 4.8.1. Passation des marchés
 - 4.8.2. Gestion financière (décaissements, mobilisation des fonds de contrepartie)
 - 4.8.3. Suivi-évaluation
 - 4.8.4. Communication (institutionnelle et sociale)
5. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES (y compris leur perception)

PARTIE 2

6. ANALYSE DES RESULTATS A Mi-PARCOURS

- 6.1.** Niveau d'atteinte des indicateurs du cadre de résultats
- 6.2.** Effets/impacts (positifs/négatifs ; prévus/non prévus)
- 6.3.** Durabilité

7. CONTRAINTES ET DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- 7.1.** Contraintes internes
- 7.2.** Contraintes externes
- 7.3.** Difficultés rencontrées

8. EVALUATION DES RISQUES DU PROJET

PARTIE 3

9. LECONS APPRISES

10. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

11. CONCLUSION

12. ANNEXES

ANNEXE 2 : Cadre de résultats d Projet

2.2 Indicateurs de résultats de l'Objectif de Développement du Projet

Indicateurs de l'ODP/Résultats	DLI	CRI	Unité de mesure	Seuil de référence	Cibles intermédiaires					Cible finale
					1	2	3	4	5	
Réduire la vulnérabilité aux risques côtiers des populations										
Personnes bénéficiant de meilleures conditions de vie		Oui	Nombre	-	0	0	0	1 500	4 000	15 000
Personnes bénéficiant de meilleures conditions de vie en milieu urbain-femmes		Oui	Nombre	-	0	0	0	750	2000	7 500
Renforcer la planification de la résilience urbaine de la ville de Saint-Louis										
Développement et adoption du Plan de résilience urbaine et côtière de Saint-Louis			Oui/Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

2.2 Indicateurs intermédiaires

Indicateurs de l'ODP/Résultats	Unité de mesure	Seuil de référence	Cibles intermédiaires						Cible finale
			1	2	3	4	5	6	
COMPOSANTE 1: Répondre aux besoins immédiats de la population touchée par la catastrophe									
Personnes bénéficiant d'un logement temporaire (Nombre)	Nombre	0	600	1400	1700	2000	2000	2000	2000
COMPOSANTE 2: Relogement planifié des populations vivant dans les zones à plus haut risque sur la Langue de Barbarie									
Personnes considérées dans la stratégie d'engagement citoyen et d'accompagnement social	Nombre	0	600	1400	2500	6000	8000	10000	15000
<i>dont pourcentage femmes</i>	%	0	50	50	50	50	50	50	50
Développement du site de réinstallation avec un logement approprié et une infrastructure sociale adéquate, et prêt à l'accueil	Oui/Non	N	N	N	N	N	O	O	O
Pourcentage de bénéficiaires travailleurs déplacés ayant bénéficié des activités de restauration des moyens de subsistance	%	0	0	0	0	0	40	60	80
<i>dont pourcentage femmes</i>	%	0	0	0	0	0	20	30	40
Pourcentage de bénéficiaires satisfaits par la réduction de la vulnérabilité aux risques côtiers et le site de relogement planifié	%	0	0	0	0	0	0	0	70
Femmes bénéficiaires satisfaites par la réduction de la vulnérabilité aux risques côtiers	%	0	0	0	0	0	0	0	70
Traitement des griefs enregistrés liés aux avantages reçus du projet (%)	%	0	95	95	95	95	95	95	95
Griefs liés aux avantages fournis par le projet et ayant été traités	Nombre	0							0

Bénéficiaires directs tirant profit des nouveaux équipements collectifs (écoles, poste de santé, marché, routes, espaces publics communautaires, etc.)	Nombre	0	0	0	0	0	0	0	15000
La conception des activités de restauration des moyens de subsistance est fondée sur une analyse approfondie mettant l'accent sur les besoins spécifiques des femmes et des hommes	Oui/Non	Non	Non	Non	Non				Oui
Participation des femmes à la planification participative de la conception du site de relogement permanent	Pourcentage	0	0	0	0				45
COMPOSANTE 3: Renforcement de la planification de la résilience urbaine et côtière									
Longueur du littoral situé dans la zone à haut risque de la Langue de Barbarie qui a été libéré et protégé contre l'établissement futur d'habitats informels	Kilomètres)	0	0	0	0	0	0	0	3,5
Approbation des études techniques et des solutions de gestion des risques côtiers pour la protection côtière à long terme de la Langue de Barbarie	Oui/Non	N	N	N	N	O	O	O	O
Nombre de plans d'urbanisme de détails développés et adoptés	Nombre	0	0	0	0	0	0	3	3